

## APRÈS LA FIN DE L'ACTION DU CICR AU NIGÉRIA

Ainsi que la *Revue internationale* l'annonçait dans sa livraison de mars 1970, le CICR a mis fin à son action de secours au Nigéria le 6 février 1970. Toutefois, le personnel de sa délégation à Lagos, ainsi que celui — réduit — de la base aérienne de Cotonou au Dahomey, furent maintenus sur place quelques semaines encore afin de liquider les affaires en cours. La délégation de Lagos comptait dix personnes, dont trois délégués. En outre, trois employés étaient encore stationnés à Santa Isabel en Guinée équatoriale et trois autres à Cotonou.

La majeure partie de ce personnel a été licenciée à la fin du mois de février. Quatre délégués et employés et trois techniciens restèrent respectivement à Lagos et Cotonou jusqu'au 31 mars.

### Les stocks

Au 6 février 1970, le CICR disposait à Cotonou de 3000 tonnes environ de vivres et de médicaments. Après avoir consulté les donateurs, le CICR a remis au Nigéria près de 2300 tonnes de ces secours. Ils sont acheminés sur Calabar, Koko et Port Harcourt par le bateau « Pluto ».

Le solde des stocks a été affecté à d'autres opérations de secours en Afrique; enfin, une petite partie a été reprise par les donateurs.

Selon l'accord du 30 juin 1969, le Comité international avait remis, le 30 septembre dernier, une grande partie de son matériel à la Croix-Rouge nigériane. Le solde — y compris le bateau « Pluto » — sera également laissé à la disposition de l'action de secours actuelle au Nigéria.

### La flotte aérienne

La flotte aérienne du CICR avait été réduite pendant le second semestre de 1969, en raison de l'impossibilité de voler. Au 6 février 1970, elle se composait de deux appareils C-97, d'un Transall et d'un petit

avion de liaison. Les contrats de ce dernier et des deux C-97 ont été résiliés le 28 février, alors que le Transall a encore effectué quelques vols de secours pendant le mois de mars.

Dès le mois d'avril, les tâches traditionnelles du CICR au Nigéria sont traitées par le bureau « Afrique » à Genève, puis elles le seront, dès son ouverture, par la délégation régionale du Comité international en Afrique occidentale.

---

## UNE EXPOSITION DU COMITÉ INTERNATIONAL

Le CICR a présenté, du 17 au 23 avril 1970, au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg, une exposition sur ses activités à travers le monde.

L'inauguration eut lieu le vendredi 17 avril, en présence notamment de M. O. Reverdin, président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, de M. Tonic Sorinj, secrétaire général, de M. Schlösser, greffier de l'Assemblée consultative, et de nombreux parlementaires. Pour sa part, le CICR était représenté par M. R. Courvoisier, assistant spécial du président et directeur exécutif, et par M. A. Modoux, chef a.i du Service de l'Information.

M. Reverdin prit la parole et fit l'éloge d'« une certaine audace » dont fait preuve le CICR, soulignant l'utilité et le caractère parfois délicat de ses interventions humanitaires <sup>1</sup>. M. Courvoisier lui répondit en remerciant vivement le Conseil de l'Europe de l'accueil qu'il a réservé au CICR et de l'intérêt qu'il manifeste pour son œuvre.

Cette exposition, qui avait déjà été présentée à Istanbul lors de la XXI<sup>me</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, a remporté un très vif succès, non seulement auprès des parlementaires présents à Strasbourg, mais également auprès des nombreux visiteurs du Conseil de l'Europe. Outre les activités traditionnelles du CICR, les travaux entrepris par celui-ci sur le plan du développement du droit humanitaire ont suscité un intérêt particulier parmi les diverses délégations.

---

<sup>1</sup> *Hors-texte.*